

Vous et votre avocat



Service public d'éducation
et d'information juridiques
du Nouveau-Brunswick

Le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) est un organisme de bienfaisance à but non lucratif dont l'objectif est de fournir des renseignements juridiques à la population néo-brunswickoise.

Le SPEIJ-NB reçoit une aide financière et matérielle du ministère fédéral de la Justice, de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick et Cabinet du procureur général du Nouveau-Brunswick.

Nous désirons souligner la collaboration des membres du Barreau du Nouveau-Brunswick.

Publié par :



Service public d'éducation
et d'information juridiques
du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : 506-453-5369

Télécopieur : 506-462-5193

Courriel : speijnb@web.ca

www.legal-info-legale.nb.ca



Vous et votre avocat

Presque tout le monde a besoin d'obtenir un conseil juridique à un moment donné. Le présent dépliant vous aidera à juger le moment où vous pourriez avoir besoin d'un

L'avocat peut souvent vous aider à éviter des ennuis et des erreurs coûteuses.

conseil juridique, la façon de choisir un avocat et ce qu'il faut attendre de lui. Il vise à dissiper vos craintes lorsque vous recherchez et rencontrez un avocat.

Son contenu vous encouragera également à demander des conseils juridiques avant que le problème ne se complique davantage et que la solution ne devienne plus onéreuse!

Comment savoir si j'ai besoin d'un avocat?

En certaines occasions, comme une arrestation, la plupart des gens réalisent qu'ils devraient appeler immédiatement un avocat. En effet, c'est leur droit!

Quoique la nécessité d'obtenir des conseils juridiques n'est pas toujours évidente, quelques-uns d'entre nous devront faire face, à un moment ou à un autre, à des situations ou à des problèmes qui impliquent la loi. Vous devrez alors connaître la loi et ce en quoi elle peut vous toucher. Vous devrez peut-être être instruit de vos droits et obligations en tant que parent, conjoint, employé, consommateur, associé, victime d'accident, ou autre.



Si votre problème juridique est simple, vous pouvez obtenir ces renseignements ou avis auprès de différentes sources, entre autres les organismes gouvernementaux, services policiers et bibliothèques publiques. Toutefois, vous devrez parfois consulter des spécialistes du droit (les avocats). Certains cas peuvent soulever de sérieuses questions juridiques nécessitant une foule de conseils.

En matière juridique, il est important d'agir rapidement.

En quoi un avocat peut-il m'être utile?

Un avocat peut vous conseiller et vous rendre service en tant que professionnel du domaine juridique. Toute communication entre vous et votre avocat demeure confidentielle. Un avocat verra à vous informer du droit qui s'applique et de ses répercussions sur votre situation.

Votre avocat vous expliquera les différentes possibilités; il vous aidera à prendre des décisions éclairées et à prendre les mesures qui serviront le mieux votre intérêt.

L'idée de consulter un avocat m'inquiète – est-ce anormal?

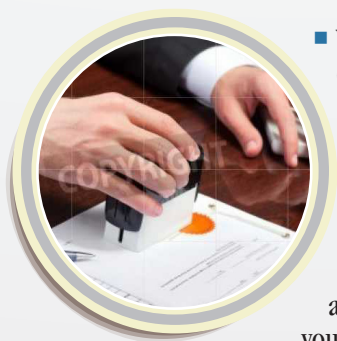
Non. Plusieurs hésitent, même s'ils éprouvent de sérieuses difficultés juridiques, à rencontrer un avocat ou craignent de le faire. Certains craignent de ne pas bien comprendre le langage juridique.

D'autres croient que les avocats et les cabinets juridiques les intimideront. D'autres également craignent d'avoir à payer plus que leurs moyens leur permettent.



Dans quels cas aurais-je besoin de conseils juridiques?

- Vous conduisez votre voiture au garage pour faire réparer votre démarreur. Vous versez 200 \$. Le travail étant incorrect, vous allez ailleurs et devez déboursier un autre 200 \$. *Que faire pour se faire rembourser les 200 \$ du premier garage?*
- Votre conjoint vous quitte, vous et les enfants. *Que faire?*
- Vous recevez une contravention pour excès de vitesse et le numéro de votre plaque d'immatriculation y est mal inscrit. *Que faire?*
- Vous avez écrit les paroles et la musique d'une chanson qui, à votre avis, sera extrêmement populaire. *Que faire?*



- Votre enfant est accusé de vol à l'étalage. *Que faire?*

■ Vous partez en affaires? Vous préparez un testament? Vous vous achetez une maison? On vous poursuit en justice? Vous voulez divorcer? Vous aurez besoin de conseils juridiques.

Voilà quelques exemples de situations où les connaissances juridiques d'un avocat peuvent vous aider.



Le choix d'un avocat

Une fois que vous avez identifié votre problème et décidé de la nécessité d'obtenir un avis juridique, vous aurez à choisir un avocat.

Comment choisir un avocat?

Si vous voulez rencontrer un avocat mais n'en connaissez aucun, vous pouvez demander à un ami, voisin, membre du clergé ou personne de confiance de vous suggérer des noms. Demandez à des amis qui ont connu des problèmes semblables. Il est important de choisir l'avocat qui convient pour votre problème juridique. Les personnes qui ont eu recours aux services de cet avocat sont généralement en mesure de vous fournir les meilleures références.

Vous pouvez aussi consulter les pages jaunes de l'annuaire téléphonique sous la rubrique Avocats. Les avocats de votre localité y sont inscrits par ordre alphabétique.

Sur son site Internet (www.lawsociety-barreau.nb.ca), le Barreau propose une liste des avocats autorisés à pratiquer au Nouveau-Brunswick. Regardez sous « Répertoire des avocats » sur la barre de navigation. Vous pouvez vérifier le statut d'un avocat ou rechercher un avocat par ville.

Ai-je besoin d'un rendez-vous?



L'avocat peut être occupé avec un client si vous entrez à l'improviste dans son bureau. Il est préférable de téléphoner au cabinet de l'avocat et de prendre rendez-vous avec lui. La plupart du temps, la personne qui remplit la fonction de réceptionniste ou secrétaire prendra votre message.

Faut-il engager le premier avocat rencontré?

Non. Vous pouvez voir autant d'avocats que vous le désirez avant d'en engager un. Le choix d'un avocat est une question personnelle. Vous devriez toujours trouver un avocat avec qui vous vous sentez à l'aise.

Que faire avant de rencontrer un avocat?

Vous préparer avant la rencontre fera gagner du temps à votre avocat au moment où il vous demandera les renseignements requis, ce qui vous permettra d'épargner de l'argent.

Can I bring someone with me for support when I meet with the lawyer?

Generally, you can bring someone with you if you feel you need support. However, there may be times when your lawyer will ask to meet with you alone to give you confidential advice. This is to protect solicitor-client privilege. If someone else is in the room when your lawyer gives you confidential advice the “privilege” that prevents the lawyer from disclosing your information may no longer be valid.

Conseils pour vous aider à organiser la rencontre

- ☒ Obtenir et réunir tous les documents se rapportant à votre problème – les apporter à votre première rencontre.
- ☒ Si vous êtes impliqué dans un litige, noter sur papier tout ce qui est arrivé, avec le plus de précisions possible. Décrire les événements dans l'ordre où ils se sont déroulés.
- ☒ Noter le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des témoins.
- ☒ Noter les questions que vous voulez poser à votre avocat.
- ☒ Penser aux choses que vous voulez que l'avocat fasse pour vous.



Visite chez l'avocat

Il faut vous attendre à une entrevue confidentielle entre vous et votre avocat lors de votre visite à son bureau.

En quoi consiste l'entrevue entre l'avocat et le client?

L'entrevue est habituellement la première démarche prise par l'avocat lorsqu'il se charge d'une affaire juridique. Elle lui permet de prendre généralement connaissance des faits et des questions en jeu concernant votre problème. Elle amorce une bonne relation de travail entre vous et votre avocat.

Où se tiendra l'entrevue?

Dans certains cabinets, les avocats tiennent l'entrevue dans une salle distincte prévue à cet effet (salle de conférence). Dans d'autres, les entrevues ont lieu dans le bureau de l'avocat – à son pupitre ou à la table dont il se sert pour divers travaux. Dans certains cabinets, une personne occupant le poste de réceptionniste ou de secrétaire vous accueille à la réception. Elle peut vous conduire au bureau de l'avocat ou à la salle de conférence.

Ne dissimulez jamais un élément de votre récit à votre avocat.

Que se passe-t-il pendant l'entrevue?

C'est vous qui parlez pendant l'entrevue. Racontez votre récit à votre façon. Expliquez le problème et les choses que vous croyez nécessaires. L'avocat vous écoutera et prendra des notes. Dites-lui tout ce qui est arrivé – le bon et le mauvais! Il est nécessaire qu'un avocat connaisse tous les faits pour bien vous conseiller. Si vous avez consulté une organisation ou un organisme gouvernemental ou si vous avez porté plainte, mentionnez-le. Ne dissimulez jamais un élément de votre récit à votre avocat.

Mon avocat peut-il communiquer les renseignements à quelqu'un?

Non, il ne peut pas le faire sans votre permission. Votre avocat a le devoir professionnel de garder confidentiels les propos échangés entre vous. Nul ne peut obliger votre avocat à révéler une chose que vous lui avez dite. Cette protection s'appelle *le secret professionnel entre l'avocat et le client* et existe à votre avantage. Vous pouvez révéler en toute confiance l'entière vérité à votre avocat.

Quelles questions poser à mon avocat?

Vous devez discuter des points suivants lors de la première entrevue :

- **Demandez à votre avocat le coût estimatif prévu pour le règlement de votre problème.**

Votre avocat ne sera pas toujours en mesure de vous indiquer à l'avance le montant exact de ses honoraires. Demandez-lui la façon dont vous pourrez lui payer ses honoraires et déboursés et le moment où vous serez facturé.

- **Demandez-lui la façon dont il calcule ses honoraires – sous forme de tarif horaire, de pourcentage de la valeur de la transaction ou autrement.**

Dans la profession juridique, l'usage veut que le client verse une somme d'argent à l'avance (provision). Puis, l'avocat se met au travail. L'argent est déposé dans le compte en fiducie de l'avocat sous forme de crédit. Ce crédit sera utilisé pour payer une partie du travail juridique et des déboursés.

- **Demandez à votre avocat si c'est lui ou une autre personne qui se chargera de votre cause.**

En tant que client, vous avez le droit de savoir si c'est un autre avocat du cabinet juridique qui, après l'entrevue avec le premier avocat, accomplira le travail. Dans l'affirmative, demandez le nom de l'avocat qui travaillera régulièrement à votre dossier.



Quelles questions l'avocat me posera-t-il?

L'avocat vous demandera des précisions pour combler toute lacune dans vos propos. Il pourra lire les lettres ou documents que vous lui avez remis. Il tentera d'en extraire les faits.

Attendez-vous à ce que l'avocat vous pose des questions sur votre cas. Il voudra connaître des renseignements :

concernant votre personne, comme :

- votre nom, vos prénoms et votre adresse
- votre numéro de téléphone à la maison et au travail
- votre état matrimonial
- le nombre d'enfants et leur âge
- votre emploi et votre horaire de travail.

concernant les autres parties

- il faudra habituellement trouver les nom et adresse des autres parties impliquées pour permettre à votre avocat de leur écrire directement (s'ils n'ont pas encore engagé un avocat).

concernant les témoins

- les nom et adresse des témoins.

Qu'advient-il à la fin de l'entrevue?

Maintenant que l'avocat a une bonne compréhension de votre problème et de vos besoins, il est en mesure de vous conseiller quant aux aspects juridiques de votre problème.



Conseiller en matière juridique implique donner un aperçu général du droit sur les faits en question en l'appliquant à votre cas particulier et discuter avec vous des recours qui s'offrent à vous et de l'objectif qu'il serait souhaitable d'atteindre.

Il est possible qu'au terme de la première entrevue, votre avocat doive consulter la loi relativement à votre situation et vous rencontrer de nouveau par la suite pour vous donner son avis juridique.

L'avocat me dira-t-il quoi faire?

Après avoir exprimé son avis juridique, votre avocat vous demandera un « mandat ». Mandater un avocat signifie lui indiquer ce que vous voulez faire. Vous êtes important et vous aurez à jouer un rôle essentiel pour aider l'avocat à régler la question.

L'avocat vous donnera son avis sur l'énoncé de la loi concernant votre problème, et sur les recours qui s'offrent à vous. Toutefois, c'est à vous et non à l'avocat de décider ce que vous voulez faire. Il revient ensuite à l'avocat de chercher à obtenir ce résultat.



Honoraires des avocats

En retenant les services d'un avocat, vous achetez son temps et ses compétences professionnelles.

Comment les avocats calculent-ils leurs honoraires?

Le calcul des honoraires peut varier et, à l'occasion, les honoraires peuvent se négocier selon le genre de service.

Tarif fixe : L'avocat peut habituellement indiquer des honoraires fixes pour un testament, un divorce non contesté, une transaction immobilière, une incorporation de compagnie. Le coût indiqué sera le coût à payer, peu importe le temps consacré au dossier par l'avocat. Il faut ajouter les dépenses de l'avocat (déboursés), comme les appels téléphoniques interurbains, les droits de dépôt au tribunal, les photocopies, les certificats de taxes, les formules judiciaires. Demandez une estimation de ces coûts à votre avocat.

Tarif horaire : Les avocats facturent la plupart de leur travail au tarif horaire. Le temps que l'avocat consacre à votre dossier comprend, entre autres, les recherches, appels téléphoniques, lettres, entrevues avec vous, comparutions devant le tribunal. Le tarif horaire de l'avocat dépend habituellement de ses années d'expérience.



Tarif conditionnel : Les honoraires conditionnels consistent en un pourcentage des sommes recouvrées en votre faveur par l'avocat. Cette méthode est employée par les avocats lorsque le client payer à l'avance. Le taux peut être négocié avec l'avocat. Si vous perdez votre cause, vous ne devez rien à l'avocat, mais il vous faut toutefois lui payer ses déboursés. Si vous gagnez votre cause, l'avocat percevra le pourcentage convenu.

Tarif au pourcentage : Dans certains dossiers n'impliquant pas des actions en justice, on utilise parfois le tarif basé sur le pourcentage. Par exemple, un avocat peut facturer un pourcentage de la valeur de la succession pour le traitement d'une cause successorale, ou un pourcentage sur le montant d'une créance recouvrée.

Que faire si je n'ai pas les moyens de payer les services d'un avocat?

Vous pourriez être admissible aux services d'aide juridique de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, qui a comme mandat de fournir sur demande des services d'aide juridique aux personnes admissibles qui font face à des accusations criminelles déterminées ou qui sont parties à certaines instances en matière familiale.

Comment puis-je obtenir de l'aide juridique?

Votre admissibilité à être représenté par un avocat de l'aide juridique est basé sur vos biens (revenu, l'épargne, l'immobilier), vos dépenses, et si votre problème relève des questions juridiques couverts dans les services fournis par l'aide juridique, en outre, certaines infractions criminelles ou des matières spécifiques en de droit de la famille. Une fois que vous montrez que vous répondez à ces critères, vous allez rencontrer l'avocat de l'aide juridique. Dans certains cas, vous pouvez obtenir un certificat d'aide juridique pour présenter à un avocat en pratique privée. Seulement certains avocats acceptent les certificats d'aide juridique.

Voici une brève description des services couverts.

Aide juridique en matière de droit de la famille :

Si vous répondez aux critères d'admissibilité financière, l'avocat en droit de la famille peut vous aider à obtenir la pension alimentaire et/ou la pension alimentaire pour enfants. Ils peuvent également vous aider à changer ("varier") une ordonnance de pension alimentaire si elle a

été faite en vertu de la *Loi sur les services à la famille*. De plus, l'avocat en droit de la famille peut aider un parent qui reçoit la pension alimentaire pour enfants à répondre à une requête présentée par l'autre partie pour le changer. L'avocat en droit de la famille peut aussi être en mesure de traiter votre demande de garde ou de visite des enfants.

Aide juridique en matière criminelle : Si vous êtes accusé d'une infraction criminelle et que vous répondez aux critères d'admissibilité financière, l'aide juridique fournira un avocat (général) pour traiter votre cas s'il ya une probabilité qu'une condamnation pour cette infraction entraînerait une peine de prison.

Pour obtenir de l'aide juridique en matière de droit de la famille ou en matière criminelle, vous devez d'abord communiquer avec le bureau d'aide juridique de votre région pour remplir une demande. Consultez votre annuaire téléphonique ou allez sur le site de l'aide juridique à www.legalaid.nb.ca.

Que faire si je ne suis pas admissible à être représenté par l'aide juridique?

Si vous ne pouvez pas payer un avocat et vous n'êtes pas admissible à l'aide juridique, vous pourriez avoir à vous représenter vous-même en cour. Si c'est le cas, vous devriez au moins vous préparer. Il existe des ressources utiles en ligne, et certains services d'aide juridique ne dépendent pas de votre situation financière.

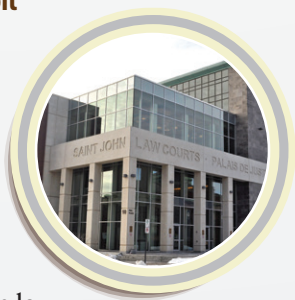
Considérez le suivant :

Avocat de service : Le jour de votre procès, vous pourrez peut-être obtenir des conseils et des informations gratuits sur vos droits et votre processus judiciaire d'un avocat de l'aide juridique qui est appelé un « avocat de service ». Dans une affaire criminelle, l'avocat de service peut vous parler avant votre première audience

ou lorsque vous êtes condamné, mais il ou elle ne peut pas vous représenter au procès même. Dans certaines matières de droit de la famille, vous pouvez parler à l'avocat de service en droit de la famille avant l'audience. L'avocat de service peut également vous conseiller en matière d'exécution judiciaire ou de protection de l'enfance faites par le ministre du Développement social. Encore une fois, il est important de noter que l'avocat de service ne vous représentera pas en cour. Dans les deux cas, il est à vous d'arriver à l'avance et profiter de ce conseil informel.

Avocat de conseil en droit

de la famille : Il s'agit d'un service géré par l'aide juridique. Vous pouvez prendre un rendez-vous pour un maximum de deux heures de conseils juridiques gratuits sur des questions de droit de la famille. Pour réserver un rendez-vous, appelez le: 1-855-266-1266. Si vous habitez dans le district judiciaire de Saint John, vous devez appeler le *Centre d'information de droit de la famille* au 506-658-2261 pour un rendez-vous.



Site Web du SPEIJ-NB à

www.legal-info-legale.nb.ca : Obtenez des informations et des ressources comme un manuel sur vous défendre en cour provinciale et un guide sur la cour des petites créances.



Plaintes

Votre avocat souhaite que vous soyez satisfait des services rendus et des honoraires facturés. Si vous ne l'êtes pas, il vous faut alors agir.

Que faire si je crois que la facture de mon avocat est trop élevée?

Discutez d'abord de la question avec votre avocat. Demandez une note d'honoraires détaillée si elle ne l'est pas. Discutez avec lui de chaque élément de la note.



Si ses explications ne vous satisfont pas, vous pouvez demander au Barreau du Nouveau-Brunswick de faire contrôler la note d'avocat. L'agent de contrôle peut réduire, s'il y a lieu, la note. Vous pouvez demander de procéder à un contrôle même après le paiement de la note.

Si vous croyez que votre facture doit être contrôlée, communiquez immédiatement avec le Barreau. Si vous n'entamez pas le processus de contrôle dans les 90 jours suivant la réception de votre facture, il sera peut-être impossible de la faire contrôler. Vous devez donner un dépôt de 150 \$. Le montant final dépendra du résultat du contrôle et du temps qui a été nécessaire pour l'effectuer.

Que faire si je suis mécontent des services de mon avocat?

Discutez d'abord avec votre avocat des reproches que vous lui faites sur les services reçus. Si ses explications ne vous ont pas convaincu, vous voudrez peut-être agir. Si vous croyez que votre avocat a fait preuve de négligence dans le traitement de votre dossier, vous pouvez le poursuivre. Si vous croyez qu'il a commis une inconduite, vous pouvez adresser une plainte par écrit au Barreau du Nouveau-Brunswick.

Qu'est-ce que le Barreau du Nouveau-Brunswick?

C'est l'organisme qui régit la profession juridique. Il détermine les personnes qui sont aptes à exercer le droit au Nouveau-Brunswick. Il établit les normes de conduite professionnelle et veille à la discipline des avocats. Les avocats sont au service du public. Ils cherchent à défendre les droits de leurs clients. Le Barreau voit à ce qu'ils servent correctement leurs clients.

Le comité de discipline et le comité des plaintes du Barreau s'intéressent à la conduite personnelle et professionnelle des avocats. Le Barreau doit examiner les plaintes formulées contre les avocats sur des questions de conduite ou d'éthique concernant les affaires de leurs clients. Si les plaintes sont fondées, le Barreau peut blâmer, imposer une amende, suspendre ou radier un avocat, selon la gravité de la faute.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au :

Barreau du Nouveau-Brunswick

68 rue Avonlea

Fredericton, Nouveau-Brunswick E3C 1N8

Telephone (506) 458-8540

www.lawsociety-barreau.nb.ca

Les plaintes relatives à la conduite d'un avocat doivent être adressées par écrit au :

Registraire

Barreau du Nouveau-Brunswick

68 rue Avonlea

Fredericton, Nouveau-Brunswick E3C 1N8

Dans la plupart des cas, un exemplaire de la plainte doit être transmis à l'avocat. L'enquête peut comporter une audience où vous devrez comparaître.

Est-ce possible de changer d'avocat?

Si vous ne voulez plus que votre avocat s'occupe de votre dossier, vous pouvez en engager un autre en tout temps. Vous devez en avertir l'ancien cabinet juridique, de préférence par écrit. Vous aurez sans doute à payer la note de l'ancien avocat pour les travaux en cours avant que votre dossier ne soit remis au nouvel avocat.



Ne laissez pas la
crainte de l'inconnu
vous empêcher
de consulter
un avocat.